

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mai 2018



L'an deux mil dix-huit, le 25 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 18 mai 2018, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

Présents :

Bernard COCHARD - Jacques MILLIAT - Evelyne VAILLANT - Jean-Paul BOIS - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Monique PACCALLIER - Audrey ANTOUARD - Catherine PILLOIX - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY - Pierre-Alain KENT - Christine CANTET - Georges JOMARD

Absent(s) excusé(s) ayant donné mandat de vote :

Pierre SIMIAN donne procuration à Véronique CHARDON

Nicolas MEUNIER donne procuration à Jacques MILLIAT

Hélène BAFFERT donne procuration à Christine CANTET MEUNIER

Absents excusés : Chrystel LITZLER

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

QUART D'HEURE D'EXPRESSION PUBLIQUE

Roland SERMET est inquiet pour le bal organisé le 26 mai par les conscrits. Il demande que le volume de la musique soit baissé et arrêté à 1h du matin. Les décibels sont trop forts et font vibrer les vitres des maisons voisines.

Monique PACCALLIER répond que ce genre de manifestations a lieu 2 ou 3 fois par an et demande au voisinage d'être indulgent.

Roland SERMET ne demande pas l'interdiction de la manifestation mais que les décibels soient réduits.

Bernard COCHARD répond que le maximum est fait auprès des organisateurs.

Une réunion rappelant toutes ces contraintes est d'ailleurs organisée au début de chaque année regroupant l'ensemble des intervenants (conscrits, sono, sécurité, gendarmerie et mairie).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 27 avril 2018

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu du 27 avril 2018.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2018_05_34 : Acquisition de la parcelle A 574 et d'un tènement de la parcelle A 81

Rapporteur : Jacques MILLIAT

Dans le cadre d'un projet d'aménagement autour du monument de la Croix Châtain, il est envisagé d'acquérir la parcelle A 574 de 189 m² et un tènement de la parcelle A 81 de 408 m².

Audrey ANTOUARD demande quel est l'intérêt de ces achats hormis pour la cérémonie de la Croix Châtain.

Bernard COCHARD répond que ces espaces serviront à installer en permanence le char ayant transporté des fusillés et permettra de réaliser un petit parking mettant à disposition quelques places aux visiteurs du monument.

Véronique CHARDON rajoute que le parking pourra également servir à des marcheurs venant découvrir les chemins du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle A 574 et un tènement de la parcelle A 81 au prix de 1 € le m²,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ces acquisitions,
- **PRECISE** que tous les frais liés à ces acquisitions seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire.

Délibération n° 2018_05_35 : Tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2018-2019

Rapporteur : Evelyne VAILLANT

Vu le règlement définissant le mode de fonctionnement de l'accueil périscolaire,
Vu la délibération en date du 1^{er} juin 2017 fixant les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2017-2018,

Il est proposé pour l'année scolaire 2018-2019 les tarifs suivants pour l'accueil périscolaire :

Quotient familial	Tarification en Euros
De 0 à 550	0.35 €/la ½ heure
551 à 850	0.50 €/la ½ heure
851 à 1000	0.65 €/la ½ heure
1001 à 1250	0.75 €/la ½ heure
1251 à 1500	1.00 €/la ½ heure
1501 et +	1.20 €/la ½ heure
Extérieurs (sauf pour le périscolaire des mercredis après-midis pour les enfants de Bonnefamille)	1.25 €/la ½ heure

Il est aussi proposé une diminution de 10 % pour les fratries à partir du 2^{ème} enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs proposés pour l'année scolaire 2018-2019

Délibération n° 2018_05_36 : Tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2018-2019

Rapporteur : Evelyne VAILLANT

Vu le règlement définissant le mode de fonctionnement du restaurant scolaire,
Vu la délibération en date du 1^{er} juin 2017 fixant les tarifs de restauration scolaire pour l'année 2017-2018

Il est proposé pour l'année scolaire 2018-2017 les tarifs suivants pour la restauration scolaire :

Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants de Roche, le lundi, mardi, jeudi et vendredi	4.90 €
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants extérieurs, le lundi, mardi, jeudi et vendredi	6.60 €
Tarif d'un repas pour le mercredi	3.00 €
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants de Roche bénéficiaire d'un PAI , le lundi, mardi, jeudi et vendredi	2.10 €
Participation au service « restaurant scolaire » pour les enfants extérieurs bénéficiaire d'un PAI , le lundi, mardi, jeudi et vendredi	3.70 €
Le repas pour le mercredi étant facturé en sus des frais d'accueil périscolaire, les enfants bénéficiant d'un PAI ne paieront que les frais d'accueil périscolaire	-

Evelyne VAILLANT présente le coût de fonctionnement de la pause méridienne pour l'année 2017.

Il en ressort que le nombre de repas servis en 2017 a diminué, d'où des frais de fonctionnement du service plus élevés car les recettes ont aussi diminué.

Bernard GUILLARME demande si la baisse du nombre d'élèves entraîne la baisse du personnel. Evelyne VAILLANT répond que cette mesure n'a pas été appliquée à ce jour, mais si les effectifs continuent de diminuer, une baisse du personnel sera à envisager.

Elle rajoute que l'objectif, fixé par les élus, est d'arriver à une participation à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement payés par les familles. Le reste étant financé par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs proposés pour l'année scolaire 2018-2019

Délibération n° 2018 05 37 : Modification du règlement de fonctionnement du service de la pause méridienne

Rapporteur : Evelyne VAILLANT

Vu le règlement définissant le fonctionnement du restaurant scolaire,
Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications précisant que l'accès à l'inscription à ce service est conditionné au règlement des factures précédemment émises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification du règlement de fonctionnement du restaurant scolaire.

Délibération n° 2018 05 38 : Modification du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire

Rapporteur : Evelyne VAILLANT

Vu le règlement définissant le fonctionnement de l'accueil périscolaire,
Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications précisant que l'accès à l'inscription à ce service est conditionné au règlement des factures précédemment émises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la modification du règlement de fonctionnement de l'accueil périscolaire.

Délibération n° 2018 05 39 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rapporteur : Jacques MILLIAT

Vu les articles L.153-21, L.153-22, L.153-20, du Code l'Urbanisme,
Vu la délibération en date du 27 Septembre 2013 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et définissant les modalités de concertation,
Vu les débats intervenus en Conseil Municipal les 3 octobre 2014 et 27 mai 2016 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
Vu la délibération en date du 27 mai 2016, décidant que sera applicable au PLU en cours de révision l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1er janvier 2016,
Vu la décision N° 2016-ARA-DUPP-00121 en date du 27 septembre 2016 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale relative à la révision du plan d'occupation des sols (POS) de la commune de Roche (Isère) pour transformation en plan local d'urbanisme (PLU),
Vu la décision N° 2016-ARA-DUPP-00137 en date du 27 septembre 2016 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées de la commune de Roche,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 avril 2017, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,
Vu l'avis favorable de l'Etat sur le projet de PLU en date du 27 septembre 2017,
Vu les avis des Personnes Publiques consultées,
Vu l'arrêté municipal N°55/2017 en date du 27 septembre 2017 mettant à enquête publique le projet de PLU,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 16 octobre au 24 novembre 2017,

Considérant que les remarques issues des avis des personnes publiques consultées et les résultats de l'enquête publique justifient pour certaines des adaptations mineures, présentées dans la synthèse en annexe à la présente délibération, qui ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU ;

Considérant que le projet de PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal, faisant suite à la séance de travail organisée le 16 mai 2018, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

Bernard COCHARD explique que suite à l'arrêt du PLU en avril 2017, il n'y a pas eu de modifications importantes, le projet présenté est quasiment similaire à la présentation d'origine.

Pierre-Alain KENT réagit en précisant que les remarques et observations des particuliers (via le commissaire enquêteur) n'ont pas toutes été prises en compte alors que celles des Personnes Publiques Associées (PPA) ont été retenues.

Bernard COCHARD répond que la commission urbanisme ne peut prendre en compte que les remarques figurant sur le rapport du commissaire enquêteur.

Pierre-Alain KENT constate que plusieurs remarques faites oralement au commissaire enquêteur n'apparaissent pas sur registre d'enquête ni sur le rapport définitif et c'est regrettable.

Pierre-Alain KENT demande quelle est la suite de la procédure pour l'application du PLU.

Bernard COCHARD répond que la présente délibération sera exécutoire dès que la dernière mesure de publicité sera effectuée, soit vers la mi-juin 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 4 absentions (Pierre-Alain KENT, Christine CANTET MEUNIER, Georges JOMARD et Hélène BAFFERT (par procuration))

- **APPROUVE** le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie de ROCHE (38) aux jours et heures d'ouverture,
- à la Sous-Préfecture de la Tour du Pin

La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées.

Délibération n° 2018 05 40 : Choix d'un prestataire pour la livraison des repas au restaurant scolaire

Rapporteur : Evelyne VAILLANT

Le contrat de fourniture des repas pour le restaurant scolaire arrive à terme le 31 août 2018, une nouvelle consultation a été lancée avec une base de 24 000 repas servis par an.

L'avis de publicité pour ce MAPA est paru le 13 avril 2018 sur le site de « L'Essor » avec comme date limite de réception des offres le 14 mai 2018 à 11h00.

Les critères d'appréciation retenus sont :

- Prix des prestations (40%),
- Valeur Technique (30%),
- Méthode qualité et développement durable (30%)

La commission MAPA s'est réunie le lundi 14 mai pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

5 entreprises ont déposé un dossier de candidature

- SCOLAREST COMPASS
- BROSSARD
- ELIOR
- SHCB
- SODEXO

La commission MAPA s'est réunie à nouveau le vendredi 25 mai 2018 pour finaliser l'analyse.

Le tableau ci-dessous reprend les notations obtenues par chaque candidat.

Candidats	Note qualité de prestation	Note qualité et dév. Dur.	Note Prix	Total	CLASST	MONTANT HT Estimé par an
SCOLAREST COMPASS	6	7.5	9.68	7.92	5	60 390.00 €
BROSSARD	9.5	8	7.48	8.24	4	78 169.92 €
ELIOR	9.5	9	9.42	9.32	2	62 062.80 €
SHCB	6	9	10.00	8.50	3	58 466.40 €
SODEXO	9	9.5	9.70	9.43	1	60 256.80 €

Bernard GUILLARME demande si un projet de mutualisation concernant la livraison des repas est envisagé auprès de la CCCND ou d'autres communes.

Véronique CHARDON précise que dans le cadre d'une mutualisation une demande auprès de toutes les communes de la CCCND a été faite avant de relancer une consultation.

Bernard COCHARD ajoute que le projet est en cours pour la rentrée de 2019 mais qu'il n'a pas pu être mis en place en 2018 car les différentes échéances des contrats des communes posaient problèmes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** la société SODEXO pour un montant de 60 256.80 € HT estimé par an avec un prix repas maternelle à 2.44€ HT, repas élémentaire à 2.54€ HT et repas adulte à 2.74€ HT, proposition économiquement et qualitativement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché.

Délibération n° 2018 05 41 : Choix d'une entreprise pour l'entretien des voiries

Rapporteur : Marcel NICOLIER

Dans le cadre de l'entretien des voiries communales, une mise en concurrence a été lancée.

L'avis de publicité pour ce MAPA est paru le 20 avril 2018 sur le site de « L'Essor » avec comme date limite de réception des offres le 22 mai 2018 à 17h00.

Les critères d'appréciation retenus sont :

- Prix des prestations (40%),
- Valeur Technique (60%),

Le programme d'entretien des voiries 2018 concerne des travaux d'emplois partiels manuels, de gravillonnage, de délimitation sur les voiries suivantes : Route du Réservoir, Route du Saunier, Impasse du Chêne, Route de St Bonnet le Haut, Rue des Lavandières, Impasse du Lempis, Chemin de la Verchère, Route de St Georges, Rue du Moulin.

La commission MAPA s'est réunie le vendredi 25 mai pour l'ouverture des plis et l'analyse des offres.

2 entreprises ont répondu au marché :

- GACHET TP
- PERRIOL TP

Le tableau ci-dessous reprend les notations obtenues par chaque candidat.

Candidats	Note technique	Note Prix	Total	CLASST
GACHET TP	10.00	10.00	10.00	1
PERRIOL TP	4.00	8.48	5.79	2

Aurélie VERNAY demande combien de kms de voirie seront repris.

Marcel NICOLIER répond qu'environ 3kms seront concernés, ces travaux seront terminés pour fin août.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** la société GACHET TP pour un montant de 43.603€ HT pour le programme d'entretien des voiries 2018, proposition économiquement et qualitativement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché.

INFORMATION DU MAIRE

*Il rappelle la cérémonie de la Croix Châtain le 24 juin 2018 avec un rendez-vous sur place à 10h30 pour un départ à 10h45.

*La cérémonie des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 15 juin à 19h00 à la salle de l'Arche.

TOUR DE TABLE

Commission urbanisme – Jacques MILLIAT

La commission urbanisme se réunira le 21 juin pour effectuer des contrôles suite à des fins de travaux pour diverses autorisations d'urbanisme.

Commission personnel communal – périscolaire – jeunesse – Evelyne VAILLANT et Catherine PILLOIX

*La Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) a émis un avis défavorable pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018 pour 2 raisons : les avis des conseils d'écoles sont contradictoires et le conseil départemental ne souhaite pas modifier des horaires des transports scolaires. La commune a demandé un réexamen du dossier.

Une information a été faite auprès des familles.

Aurélie VERNAY répond qu'une rallonge budgétaire a été demandée auprès du Département pour pouvoir modifier les horaires des transports scolaires.

Véronique CHARDON rajoute qu'un retour à 4 jours est demandé dans un but de cohérence territorial au sein de la CCCND et pour des raisons économiques pour la commune.

Evelyne VAILLANT propose, afin de ne pas impacter le budget de la commune, de ne plus proposer de TAP et de ne plus organiser d'accueil périscolaire les mercredis après-midi si les écoles restent à 4.5 jours.

Aurélie VERNAY valide cette proposition en précisant que chaque intervenant doit prendre ses responsabilités. Si maintien des écoles à 4,5 jours les parents devront financer à prix coûtant le fonctionnement de l'accueil périscolaire le mercredi après-midi.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

*Les courriers pour le versement des subventions aux différentes associations ont été envoyés. La date limite de retour est fixée au 30 juin.

Commission travaux – Marcel NICOLIER

*Des travaux ont été réalisés sur le terrain de foot afin de redynamiser la pelouse.

Les réparations nécessaires pour résoudre le problème de l'eau chaude aux vestiaires du stade ont été faites.

Une consultation a été lancée pour réaliser les enrobés du parking du stade.

*Le fauchage du bord des routes a été effectué cette semaine et l'élagage se fera début septembre.

*Les poteaux incendie seront numérotés au cours de l'été.

*L'aménagement de l'espace route de Turitin se fera au cours du mois de juin.

*Centrale villageoise des Collines Iséroises : la structure recherche des toits pour poser des panneaux photovoltaïques et des adhérents pour acheter des actions. La commune mènera une réflexion afin de décider si elle envisage de devenir actionnaire ou de louer les toits de certains bâtiments publics.

Commission communication – Véronique CHARDON

* Les invitations pour l'accueil des nouveaux habitants ont été distribuées.

Il est précisé que malgré une distribution massive, dans chaque foyer, seuls les nouveaux arrivants sont invités. La réception aura lieu le vendredi 15 juin à 19h à la salle de l'Arche. Le livret d'accueil qui est en cours d'impression, leur sera remis.

*Le flash de juin est en cours de préparation. Il sera diffusé au cours de la dernière semaine de juin.

*Pour que toutes les habitations puissent se connecter à la fibre, des noms de rues et les adresses de certains particuliers sont à revoir. La mission a été confiée à la Poste. Une première réunion de travail a eu lieu le 30 avril, avec la poste et la mairie. Une seconde réunion est prévue le 4 juin.

*La connexion au site internet est en constante augmentation.

CCAS – Catherine PILLOIX

La cérémonie de la fête des mères a été un succès. Sur 26 naissances enregistrées entre mai 2017 et avril 2018, 14 familles étaient présentes.

Audrey ANTOUARD

Une collecte de sang est organisée le 29 juin à la salle de l'Arche. Elle lance un appel aux bénévoles pour l'aider dans la préparation et l'organisation de la manifestation.

Bernard GUILLARME

*114 postes sont à pourvoir à Satoemplois et 2 nouveaux rochois ont déposé leur CV. Le site de Satoemploi fonctionne bien.

*Une réunion pour gérer au mieux l'ambrosie a été organisée en mairie. Un fauchage est prévu entre le 15 juillet et le 15 août. Tous les acteurs étant de bonne volonté, la situation devrait être gérée de façon efficace cette année.

Aurélien VERNAY

*Elle conseille de mettre en place rapidement un filet de sécurité au stade, derrière la cage, car beaucoup de ballons atterrissent sur le parking et endommagent les véhicules.

*Elle demande quelles sont les modalités d'inscription à l'école primaire, car elle a été sollicitée suite à un refus d'inscription dans une école.

Véronique CHARDON répond qu'un justificatif de domicile est obligatoire. Un permis de construire n'est pas suffisant. Dans ce cas, il faut déposer une demande de dérogation qui sera alors acceptée.

Pierre-Alain KENT

La CCCND fait le lien pour les remarques à apporter dans le cadre de la révision du SCOTT. Elle souhaite que chaque commune se prononce, même si elles ne sont pas directement concernées.

Christine CANTET MEUNIER

La marche des collines sera organisée le 16 septembre à Bonnefamille.

Georges JOMARD

Il rappelle la soirée organisée le 26 mai par l'association « Citoyen(ne) à Roche ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 29 juin 2018 à 20h30 en mairie.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.